

11.11.2022

Les dommages élevés de la fraude à l'investissement

Le rapport semestriel du Centre national pour la cybersécurité (NCSC) revient sur les principaux cyberincidents survenus au cours du premier semestre 2022. La fraude à l'investissement arrive en tête.

Quel est le point commun entre Roger Federer, Elon Musk et DJ Bobo ? Le fait que des cybercriminels ont utilisé, à leur insu, leur image comme supports publicitaires pour des offres de placements douteuses. Dans les réseaux sociaux, on voit régulièrement circuler des articles sensationnels affirmant que telle ou telle autre personnalité a réalisé d'énormes bénéfices grâce à des placements, et notamment grâce à des investissements dans des cryptomonnaies.

Ce type d'arnaque est d'ailleurs largement cité dans le [rapport trimestriel du Centre national pour la cybersécurité \(NCSC\)](https://www.ncsc.admin.ch/ncsc/de/home/dokumentation/berichte/lageberichte/halbjahresbericht-2022-1.html) (<https://www.ncsc.admin.ch/ncsc/de/home/dokumentation/berichte/lageberichte/halbjahresbericht-2022-1.html>) qui considère que la fraude à l'investissement compte parmi les délits les plus lourds en termes de dommages financiers. Au cours des six premiers mois de l'année, plusieurs cas ont été signalés au NCSC pour des sommes dépassant les trois millions de francs suisses, les pertes à six chiffres étant loin d'être rares.

Le NCSC explique ce boom d'offres de placements frauduleuses par le contexte actuel peu réjouissant en termes d'inflation et de taux d'intérêt. Les promesses d'investissements juteux inciteraient ainsi les victimes à ignorer tous les indices pouvant trahir l'arnaque.

Pour en savoir plus sur la fraude à l'investissement et comment s'en protéger, vous pouvez consulter notre article [« Fraude à l'investissement »](https://www.ebas.ch/investmentfraud) (<https://www.ebas.ch/investmentfraud>) .